

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 MARS 2023**

Délibération n°

2023037

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 064-216401000-20230330-2023037-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Mme Valérie RECARTE (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Mme Laure TREMOUILLE (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**O.J n°12 : Local jeunes : Fixation des tarifs du séjour
à Bidarray du mercredi 12 avril au vendredi 14 avril
2023**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le service Enfance Jeunesse organise un séjour « à l'aventure » à Bidarray durant les prochaines vacances de Printemps.

Les tarifs proposés tiennent compte :

- de l'hébergement en pension complète,
- des frais de transport en train,
- des frais liés aux activités et animations.

Ce séjour est ouvert aux enfants et jeunes de Bassussarry mais aussi à ceux extérieurs à la commune.

Il convient donc de fixer les tarifs applicables en fonction des éléments précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

- FIXE les tarifs du séjour à Bidarray, comme suit :

	Bassussarry	Hors Bassussarry
Séjour Bidarray	105.00 €	111.00 €
Avec aide de la CAF (VACAF)	60 €	66 €

Fait à Bassussarry, le 30 mars 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

